

Nature des faits :

Ecoulement de matières fines d'origine minérale issu d'une carrière via un fossé dans un cours d'eau de 1^{ère} catégorie.

Auteur des faits :

Carrière Laborde 64660 Lurbe-Saint-Christau

Nous soussigné(s) :

Bourgeois Mathieu, garde-pêche particulier de la Fédération Départementale des Pyrénées-Atlantiques à la résidence du siège social de la Fédération Départementale des Pyrénées Atlantiques, 12 boulevard Hauterive 64000 Pau.

Localisation :

Département : *PYRENEES-ATLANTIQUES*

Commune(s) : *Oloron Sainte-Marie (64400)*

Lieu-dit : *Route du Maquis du Baget*

Coordonnées GPS : *X 43.116822 , Y -0.587709*

Type de milieu: *Cours d'eau Affluent Rive Gauche (Ayguèrède)*

Nom du cours d'eau : *L' Ourtau*

Catégorie piscicole : *1^{ère} catégorie*

Domaine : *Privé*

Destinataires

- M. Le **PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE – 12 boulevard Hauterive – 64000 PAU**
- **DDTM 64, SGPE, cité administrative, boulevard Tourasse, 64032 PAU**
- **AFB, service départemental, cité administrative, boulevard Tourasse, 64032 PAU**

A Pau , le 19/04/2018

Le Garde-pêche particulier

BOURGEOIS Mathieu



I/Préambule

Une pollution a déjà été constatée le 20 mars 2018 à cet endroit et a fait l'objet d'un compte rendu (n°2018-03-21). Les parties décrivant le contexte hydrologique et piscicole ainsi que la localisation sont absentes de ce constat car elles ont déjà été décrites dans le précédent compte rendu.

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Pyrénées-Atlantiques est alertée à nouveau par courriel, le samedi 14 avril 2018, par M. Dutter, Président de L'ACCOB (Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Baget). Il nous adresse des photographies (voir chapitre IV) qui montrent que les écoulements de matière fine issus de poussières de roche transportées par le fossé (venant de la carrière Laborde) continuent. Les clichés pris le 11 avril montrent que le débit du fossé est important, en raison probablement de fortes précipitations.

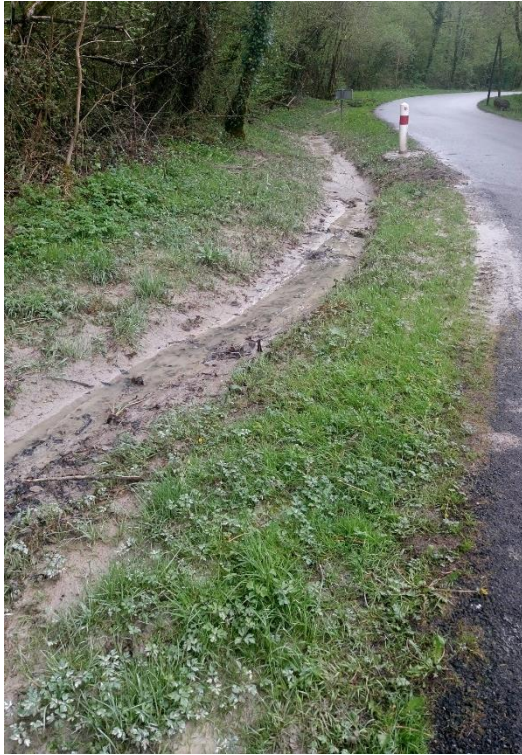
Le lundi 16 avril 2018, nous contactons M. Muscarditz, Inspecteur de l'Environnement à l'Agence Française pour la Biodiversité qui s'était déplacé le 20 mars lors du précédent épisode. Nous lui transférons les photos. Celui-ci prend rendez-vous avec nous en fin d'après-midi sur les lieux, afin de rencontrer le propriétaire de la carrière.

II/ Constatations

Accompagné de M. Erramuzpé, garde-pêche et technicien de l'AAPPMA du Gave d'Oloron, gestionnaire des cours d'eau du secteur, nous rejoignons M. Muscarditz vers 16h30 au niveau du croisement entre la D918 et la route de la carrière Laborde. Le fossé a été curé depuis ma dernière visite, mais les traces de l'incident de ces derniers jours est visible. Le fond du fossé est débarrassé d'une grande partie du dépôt de fines présent le 20 mars, des graviers sont visibles par endroit. Les fortes précipitations de ces derniers jours ont lavé en partie le fond du fossé. Des tas de boues issus du curage ont été déposés par endroits aux abords du fossé. Lors de notre visite, il ne pleut pas et l'eau du fossé est moins chargée de matière en suspension que sur les photos qui nous ont été fournies. La saligue est quant à elle est toujours remplie de poussières de roche. L'Ayguerède, le cours d'eau dans lequel le fossé s'écoule, possède un débit beaucoup plus important que lors de notre dernière visite. De ce fait, Il nous est impossible de comparer le colmatage du cours d'eau avec mes observations du 20 mars.



Nous rejoignons la carrière où le propriétaire nous attend. Présentations faites, M. Laborde nous affirme qu'il a réalisé les travaux préconisés par l'AFB suite au premier incident, à



savoir le curage du bassin de rétention à l'origine du premier incident. Il nous dit aussi qu'il a demandé à la commune d'Oloron de curer le fossé qui longe la route communale qui mène à la carrière. Ces travaux ont été réalisés durant la semaine précédant la pollution du 11 avril. Il nous explique que la dernière pollution est due à un orage violent qui a provoqué le lessivage du reliquat de la précédente pollution. Il évoque une branche bloquée dans une buse du fossé qui aurait provoqué le débordement de celui-ci. Nous lui faisons remarquer que ce sont les boues qui posent problème. Il nous annonce alors que le problème général est lié au changement de zone d'exploitation de la carrière. Il n'a pas anticipé le fait que les eaux de ruissellement des pistes de circulation des engins aboutiraient dans l'unique petit bassin de rétention (à l'origine du précédent

incident). Il nous explique qu'avant ce changement d'exploitation les eaux étaient collectées par quatre bassins plus grands, situés de l'autre côté de la carrière. Il nous y emmène. Il nous fait part de sa volonté de relier le petit bassin à cette zone de décantation. Il s'engage à faire les travaux dans les plus brefs délais. L'AFB lui conseille de se rapprocher de la DREAL qui est l'organisme compétent en la matière. Pour finir la visite du site, M. Laborde tient à nous montrer que le curage du petit bassin de décantation a bien été effectué. Nous constatons, que bien sous dimensionné, ce dernier n'est pas saturé. Ce qui nous permet de penser que les événements du 11 avril sont liés au lessivage des reliquats de la précédente pollution et que certainement le bassin en raison de sa taille n'est pas très efficace lors d'épisodes pluvieux importants.

M. Laborde nous indique qu'il se passerait bien de ce genre d'évènements qui nuisent à l'image de son entreprise. Avant de quitter le site, nous lui rappelons que ces fines ont surtout des conséquences importantes sur le fonctionnement des cours d'eau et nuisent à la vie aquatique.

III / Conclusion

La pollution du mois de mars, due à la dispersion des poussières de roches issues de la carrière Laborde dans l'Ayguèrède puis l'Ourtau, est liée aux changements de fonctionnement de l'exploitation du site. M. Laborde n'a pas anticipé la mise en place d'aménagements qui auraient, lors des précipitations, permis d'éviter ces incidents. Il a surestimé la capacité du bassin de décantation déjà existant et recevant la majeure partie des eaux de ruissellement des pistes. A cela s'ajoute le manque d'entretien, constaté par l'Inspecteur de l'AFB lors de sa précédente visite, du bassin de décantation sous dimensionné. Ces faits ont été reconnus par M. Laborde.

Le second événement, celui du 11 avril, est lié en partie au premier. Le reliquat de la précédente pollution, présent dans le bois (entre le bassin et le fossé) et dans les boues aux abords du fossé, a été emporté par le ruissellement des précipitations et a rejoint le cours d'eau. A quoi est venu s'ajouter probablement le lavage des pistes de l'exploitation non retenu par le bassin aux vues de ses dimensions. Il est donc urgent d'équiper en conséquence le site afin que cela ne se reproduise pas à chaque épisode pluvieux.

Bien qu'il soit toujours difficile d'estimer le volume de poussières de roches échappé à cette occasion, il est néanmoins difficile de penser que cette fois encore cela n'aura aucun impact sur la vie aquatique de l'Ayguèrède et de l'Ourtau. Pour rappel, ces cours d'eau traversent un site Natura 2000 dont une partie de la vie aquatique est protégée par de nombreux textes (Cf compte rendu n°2018-03-21).

Enfin, il est fâcheux de penser que ces pollutions auraient pu être évitées, car elles ne relèvent pas d'un accident, mais nous semblent provenir d'une négligence concernant l'exploitation de la carrière Laborde.

Fait et clos, à Pau, le dix neuf avril deux mil dix huit.

Le garde-pêche particulier de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Atlantiques.

Mathieu Bourgeois



IV/ Photographies

Clichés pris par l' ACCOB le mercredi 11 avril 2018



Fossé débordant sur la route rejoignant l'Ayguèrède par le saligua



Fossé chargé de matières fines rejoignant l'Ayguèrède

Clichés du fossé pris le lundi 16 avril 2018

